

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-125 créant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2013-071 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2020-28 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2024-570 nommant Monsieur Christophe COMBADIÈRE directeur de l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2025-210 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2026-83 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

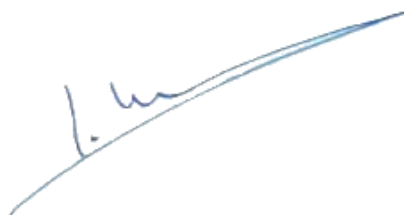
DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 955 intitulée « Institut Mondor de Recherche Biomédicale » de Monsieur Christophe COMBADIÈRE.

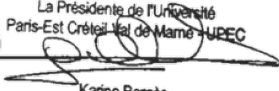
Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 13 février 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL



LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL

 La Présidente de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Karine Bergès